



# CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

**Séance du 9 mars 2023**

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

### **Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix**

- vu le préavis municipal No 2/2023 du 28 novembre 2022 relatif à l'adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération Lausannoise.
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- d'accepter le préavis 2/2023 tel que présenté soit : d'adopter les modifications apportées au règlement le règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et de secours du SDSI Sorge, approuvé par le département de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud le 26 janvier 2022, respectivement la modification de l'art. 2 et l'introduction d'un nouvel article 2bis autorisant la Municipalité à conclure un contrat de droit administratif avec la commune de Lausanne en la matière.

Ainsi délibéré en séance du 9 mars 2023.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard